



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2022 un agrément non-conditionné a été accordé à Monsieur Adam Michal ROCK, demeurant à L-7435 Hollenfels, 10, Schoeppelgaass, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément non-conditionné prend cours le 1^{er} juillet 2022.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/522-04/2020**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 12 novembre 2021.

